



Plan financier prévisionnel

lors de la constitution de Le Panier des Roches SC

Description de la société à constituer

A. Dénomination

Le Panier de Roches SC.

B. Forme juridique

Société coopérative.

C. Fondateurs

1-Madame GODFRIN

2-Madame LESSIRE

3-Madame SAMPONT

4-Monsieur POCHET

5-Madame GOBERT

D. Siège d'exploitation

Rue de Cugnon, 10, 6820 Muno

E. Siège social

Rue de Cugnon, 10, 6820 Muno

F. Apports souscrits et libérés le jour de la constitution

Libéré : 1.500 euros

G. Premier exercice

31 dec 2023

H. Exercice suivant

31 déc 2024



I. Types d'actions (parts coopérateurs) :

- actions de classe A dites 'garantes', avec droit de vote et d'une valeur de souscription de 100 €. Cette classe d'actions est réservée aux « garants » des valeurs de la Société, représenté dans un premier temps par les fondateurs, ainsi que toute personne physique ou morale ayant fait la demande écrite auprès de l'organe d'administration et jugées en capacité de remplir le rôle de garant des valeurs, de la finalité et des buts de la coopérative.
- actions de classe B dites 'sympathisantes', avec droit de vote et d'une valeur de souscription de 25 €. Cette classe est réservée à toutes personnes physique ou morale privée, membre du personnel, partenaires privés ou citoyen qui adhère à la philosophie et à l'objet social de la société.
- actions de classe C dites 'financières', avec droit de vote et d'une valeur de souscription de 500 €. Cette classe est réservée à toutes personnes physique ou morale privée, membre du personnel partenaires privés ou citoyen qui adhère à la philosophie et à l'objet social de la société, qui investit des montants conséquents dans le projet.

Chaque coopérateur a droit à une voix quel que soit la classe et le nombre d'actions qu'il détient. Une garantie de la double majorité est établie pour les votes de l'assemblée générale : 1/ parmi les voix de l'ensemble des coopérateurs (A, B et C ensembles) 2/ ainsi que parmi les voix des coopérateurs garants (propriétaires de parts A).

Les conditions de démembrement et de cession des actions sont inscrites aux statuts de même que les conditions de remboursement des actions où mention est faite du double test de solvabilité décrit en fin de plan financier.

J. Répartition du bénéfice de la coopérative :

Dividende limité pour rémunérer le capital (limites déterminées par la loi)
Affectation prioritaire des bénéfices à la réalisation de son objet
Usage de la ristourne au prorata des volumes échangés

K. Rédacteurs du plan financier

Fondateurs, accompagnés de Xavier LECAT pour l'Agence de Développement Local de Florenville et Jérôme Rassart pour CREDAL.



Description de l'activité projetés

L'activité initiale de Le Panier des Roches SC est la relance d'un commerce d'alimentation générale à Muno, à l'emplacement où il en existait un au cours des dizaines d'années précédentes, jusqu'en 2021. Elle cherchera à favoriser l'implantation d'un artisan boulanger dans l'atelier attenant.

Finalité coopérative et valeurs :

Cette activité vise à répondre aux besoins économiques, culturels et sociaux des habitants, des visiteurs et amis du village de Muno, le développement local durable, et plus particulièrement la création de lien social en zone rurale, la création d'emplois durables, l'accès à une nourriture de qualité pour tous et la participation des citoyens et entend promouvoir les valeurs suivantes : convivialité, partage, altruisme, participative et de proximité.

C'est-à-dire qu'elle vise à créer une activité économique respectueuse : des personnes, de leur épanouissement personnel et de leur plaisir à vivre ensemble, de la planète, dans une perspective durable et d'accession des générations futures aux ressources nécessaires à une existence de qualité, de la prospérité de tous, y compris les producteurs de biens et services quels et où qu'ils soient, de la participation, qu'elle soit externe (citoyenne) ou interne (démocratie participative).

La coopérative respecte les valeurs de démocratie, éducation, égalité de genre, de la priorité de l'humain par rapport aux activités économiques comme le promeut l'Alliance Coopérative Internationale et le Conseil national de la Coopération, de l'Entrepreneuriat social et de l'entreprise Agricole (CNC).

La société mène ses activités dans le respect de valeurs que sont : La recherche continue de partenariats, prix, produits, fonctionnements, les plus équitables possibles pour toutes les parties prenantes. La transparence, tant au niveau de ses décisions, de son fonctionnement que de la traçabilité des produits qu'elle soutient. Le travail commun de tous les intervenants liés à ses activités : consommateurs, producteurs, artisans, transformateurs, associations, pouvoirs publics, citoyens, coopérateurs, etc.

But :

Elle a pour but principal dans l'intérêt général, de générer un impact sociétal positif pour l'homme, l'environnement ou la Société ; elle a également comme but de procurer à ses actionnaires un avantage économique ou social, pour la satisfaction de leurs besoins professionnels ou privés. Une partie des ressources annuelles est consacrée à l'information et à la formation de ses membres, actuels et potentiels, ou du grand public



La coopérative ne poursuivra aucun but de lucre en tant que tel, elle ne s'intéressera qu'à répondre à des besoins collectifs correspondant à des problèmes sociétaux et visera à améliorer le bien-être des personnes.

La coopérative mettra en œuvre des techniques de gestion correcte et éthique en vue d'atteindre un autofinancement maximum de son fonctionnement. Toutes les personnes impliquées dans la création et la future gestion de la coopérative sont totalement bénévoles et désintéressées.

Les coopérateurs ne recherchent pas le profit. Toutefois, si la coopérative s'avère dégager des bénéfices suffisants, une distribution de dividendes est possible dans la limite légale du Conseil National des Coopératives sachant que priorité serait donnée au développement de nouveaux projets.

Objet :

Dans ce contexte, elle mène notamment les activités suivantes, seul ou en partenariat avec des tiers, le cas échéant, dans le cadre de marchés public et privé :

- l'achat et la vente, de biens de toute nature, ainsi que toute prestation de services.
- le commerce de détail, le commerce ambulants et de gros de toute marchandise en accord avec ses objectifs,
- faciliter l'installation d'un boulanger et/ou pâtissier et/ou artisans à Muno ;
- le soutien à l'agriculture, le maraîchage et l'élevage de proximité, de qualité, traçable, respectueux de l'environnement ;
- la préparation, la transformation et la production de produits alimentaires ;
- l'organisation de marchés, de lieux de rencontre avec débit de boissons,
- l'hôtellerie et la restauration au sens le plus large ;
- l'achat immobilier, la transformation et la location de bâtiments ;
- la formation permanente et l'animation dans le domaine du développement local durable ;
- l'organisation de moyens de transport tant pour les personnes que les marchandises
- les services à la collectivité en milieu rural, organisation et gestion de services rendus à la population et suscités par elle ;
- plus généralement d'aider à la réalisation de projets économiques répondant aux besoins de la population.

En d'autres termes, il s'agit de contribuer au redéploiement du tissu économique et social du village de Muno et son voisinage.

Elle dispose, d'une manière générale, d'une pleine capacité juridique pour accomplir tous les actes et opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation de cet objet.



Elle peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est identique, analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser les activités économiques et/ou sociales décrites ci-avant.

Elle peut exercer les fonctions d'administrateur ou liquidateur dans d'autres sociétés.

La société peut se porter garant ou fournir des sûretés réelles pour des sociétés ou des personnes privées, au sens le plus large.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions.

Durée : indéterminée

Sources de financement de la société

Les fondateurs apportent un capital de départ de 1.500 euros en parts garants lors de la fondation qui serviront à couvrir les frais de constitution. Dans les semaines qui suivent, l'ensemble des citoyens qui se sont fait connaître au cours de l'élaboration du projet seront sollicités pour la prise de parts B ainsi que par un appel public limité à 86.000 euros et à 500 euros par coopérateur.

Le capital sera porté à hauteur de 86.000 euros par un coopérateur investisseur ayant déjà marqué son engagement dans le projet sous forme de parts C.

Les fonds propres constitués par les apports en capitaux des coopérateurs permettront de couvrir les investissements de départ et les frais de fonctionnement pour 6 mois. Aucun recours au crédit ne sera nécessaire.



Bilan d'ouverture et bilans projetés

BILAN	constitution	Déc. 2023	Déc. 2024
ACTIF			
Immobilisations corporelles	14.443 €	14.443 €	11.849 €
- Amortissements		2.594 €	3.459 €
Immobilisations incorporelles	1.700 €	1.700 €	1.275 €
- Amortissements		425 €	567 €
Cautions financières	6.000 €	6.000 €	6.000 €
Stock	40.000 €	42.000 €	45.000 €
Créances commerciales			
Autres créances			
Disponible	23.857 €	31.875 €	39.026 €
Divers			
Total Actif	86.000 €	92.999 €	99.124 €
PASSIF	constitution	Déc. 2023	Déc. 2024
Capital / Avoir social	86.000 €	86.000 €	86.000 €
Subsides en capital			
Réserves			5.599 €
Résultat cumulé			
Résultat année		5.599 €	6.020 €
Total fonds propres			
Provisions			
Dettes plus un an			
Dettes financ. à - d'un an			
Crédit caisse			
Dettes commerciales			
Dettes fiscales, sal., sociales		1400	1505
Provision pécule vacances			
Autres dettes à - d'un an			
Divers			
Total Passif	86.000 €	92.999 €	99.124 €



Compte de résultats projetés

		2023	2024	2025
	progression des ventes		2%	5%
70	Ventes (hors T.V.A.)	333.619 €	425.450 €	446.722 €
60	Achats (hors T.V.A.)	278.355 €	354.973 €	372.722 €
	Bénéfice brut d'exploitation	55.265 €	70.476 €	74.000 €

	Charges professionnelles (augmentation de x% en année 2 & 3)		3%	3%
611	Charges locatives et d'entretien	6.050 €	6.231 €	6.418 €
612	Fournitures diverses et énergie	8.353 €	8.603 €	8.861 €
613	Rétribution de tiers	5.158 €	5.313 €	5.472 €
614	Assurances autres que pour le personnel	530 €	546 €	562 €
615	Frais de transport (sur les ventes/les achats)	- €	- €	- €
616	Poste - Frais communic. - Frais déplacement	2.126 €	2.190 €	2.255 €
62	Rémunération et charges des salariés	19.024 €	35.001 €	43.468 €
63	Amortissements (selon investissements)	3.019 €	4.025 €	3.405 €
64	Autres charges d'exploitation-taxes	664 €	684 €	705 €
65	Charges financières	100 €	103 €	106 €
0	Autres charges - divers	3.242 €	255 €	263 €
	Total charges professionnelles	48.266 €	62.952 €	71.517 €

Bénéfice d'exploitation	6.999 €	7.525 €	2.484 €
--------------------------------	----------------	----------------	----------------

Imposition			
Bénéfice courant avant impôt	6.999 €	7.525 €	2.484 €
Impôts SOCIETE 20 %	1.400 €	1.505 €	497 €
Bénéfice net de l'exercice	5.599 €	6.020 €	1.987 €

Calcul de la capacité de remboursement			
Cash Flow (bénéfice net + amortissements)	8.618 €	10.045 €	5.392 €
Remboursement capital des crédits	0 €	0 €	0 €
Remboursement des dettes professionnelles en cours	0 €	0 €	0 €
Cash flow disponible	8.618 €	10.045 €	5.392 €

	Année 1	Année 2	Année 3
Seuil de rentabilité de l'entreprise			
Seuil de rentabilité annuel	291.370 €	380.025 €	431.730 €
Seuil de rentabilité mensuel	24.281 €	31.669 €	35.977 €



Budget projeté des revenus et dépenses :

Flux de trésorerie	2023	2024	2025
ENTREES	419.619	425.450 €	446.722 €
chiffre de vente	333.619	425.450 €	446.722 €
Entrée capital	86.000	0 €	0 €
Prêt	0 €	0 €	0 €
SORTIES	388.764	417.925 €	444.239 €
investissements	62.143		
frais variables	278.355	354.973 €	372.722 €
frais fixes	48.266	62.952 €	71.517 €
DISPONIBLE	30.855	7.525 €	2.483 €

Etablissement du chiffre d'affaire projeté

L'estimation du Chiffre d'affaire a été fait selon une étude de marché de la zone de chalandise de Muno (isochrone 10 minutes en voiture), une enquête sur les habitudes de consommation des foyers de la zone (160 réponses) ayant permis de projeter des nombres de clients journaliers et des paniers moyens. Ces chiffres ont été complétés par une estimation de l'impact touristique sur base des capacités d'hébergement et du nombre de secondes résidence de l'ordre de 20% du chiffre d'affaire.

Zone de Chalandise, potentiel de clients

Village	Habitants	Ménages	Tx de pénétration	Potentiel Menages Clients
Messincourt -F-	610	228	15,00%	34,2
Pure -F-	587	254	15,00%	38,1
Escombe-et-le-Chesnois -F-	349	137	10,00%	13,7
Muno (Lambermont)	656	323	50,00%	161,5
Fontenoille -B-	274	116	15,00%	17,4
Sainte-Cécile -B-	432	209	10,00%	20,9
Total	2908	1267		285,8



Potentiel touristique zone de Chalandise

Village	Résidences secondaires	Gites	Camping (emplacements)	Hôtellerie (chambres)	Chambres d'hôte	Capacité ménages touristiques
Messincourt -F-	6	NC			NC	
Pure -F-	11	NC			NC	
Escombe-et-le-	13	NC			NC	
Muno B	51	6			4	
Fontenoille -B-	17	5			1	
Sainte-Cécile -B-	25	6	334	14	5	
Total	123	17	334	14	10	498

Projection de CA zone de Chalandise selon habitude de consommation

A quelle fréquence faisiez-vous vos courses à la boulangerie-épicerie Diez ?	Réponses enquête		Potentiel Nbre de clients / jours
1 fois par jour	21	12,65%	36
2 / 3 fois par semaine	63	15,18%	43
1 fois par semaine	38	3,82%	11
Occasionnellement	36	0,72%	2
Jamais	8		
TOTAL	166		92

Quel était le budget moyen par visite pour vos achats dans ce commerce ?	Réponses enquête	Valeur Panier moyen	Panier moyen
- de 5 €	5	2,5	0,08 €
entre 5 et 10 €	31	6	1,18 €
entre 10 et 20 €	78	13,5	6,71 €
entre 20 et 50 €	36	30	6,88 €
+ de 50 €	7	50	2,23 €
Pas d'achats dans ce commerce	9	0	
TOTAL	157		17,08 €

CA jour
1.580,07 €

CA annuel
411.946,58 €



Projections Chiffre d'affaire touristique selon nuitées

Mois	Nuitées Florenville 2021	Répartition nuités	Part CA Touristique (20%)	CA TOURISTIQUE MENSUEL PROJETE
Janvier	911	1,28%	0,26%	1.056,01 €
Février	1.544	2,17%	0,43%	1.789,76 €
Mars	1.337	1,88%	0,38%	1.549,81 €
Avril	4.040	5,68%	1,14%	4.683,06 €
Mai	5.181	7,29%	1,46%	6.005,67 €
Juin	5.491	7,73%	1,55%	6.365,01 €
Juillet	18.933	26,64%	5,33%	21.946,61 €
Août	19.466	27,39%	5,48%	22.564,44 €
Septembre	4.665	6,56%	1,31%	5.407,54 €
Octobre	3.865	5,44%	1,09%	4.480,20 €
Novembre	3.013	4,24%	0,85%	3.492,59 €
Décembre	2.630	3,70%	0,74%	3.048,62 €

Ces chiffres ont été ensuite mis en perspective avec les données récoltées auprès de l'ancien gérant du commerce et de commerces comparables à proximité (que ce soit du point de vue de leur offre, de leur zone de chalandise ou de leur fonctionnement) à savoir Epicerise à Chiny, Epicentre à Meix-devant-Virton, Louis Delhaize à Herbeumont et Cœur de village à Bellefontaine.

Ces données ont permis d'affiner le poids des différents segments de l'offre dans le chiffre d'affaire ainsi que la saisonnalité. Une hypothèse (cf compte de résultat projeté) légèrement plus prudente que les projections a été retenue.

Enfin, les marges ont été établies selon les données de ces commerces ainsi que des discussions avec les Centrales de distribution Louis Delhaize et Colruyt Retail Partners, et la littérature (ex. BPI France Créer un commerce d'alimentation générale - Epicerie ou superette).



Projections de Chiffre d'Affaire selon segments, saisonnalité et clientèle touristique

Mois	Alcool	Alim indu	Alim local	Boulan gerie	Alim bio gros.	Non alim	Tabacs	TOTAL CA Net TTC	CA selon repartition mensuelle Epicentre	CA TOURIS ME	CA TOTAL TOURISME INCLUS	CA HTVA
janvier	3.875,81 €	4.303,95 €	9.678,00 €	4.215,73 €	2.324,71 €	844,66 €	3.254,61 €	28.497,47 €	28.502,27 €	1.056,01 €	29.558,28 €	27.387,91 €
février	4.217,84 €	4.683,76 €	10.532,07 €	4.587,75 €	2.529,87 €	919,20 €	3.541,82 €	31.012,31 €	31.017,54 €	1.789,76 €	32.807,30 €	30.398,37 €
mars	4.762,40 €	5.288,48 €	11.891,85 €	5.180,08 €	2.856,49 €	1.037,88 €	3.999,10 €	35.016,29 €	35.022,19 €	1.549,81 €	36.572,00 €	33.886,64 €
avril	4.405,76 €	4.892,45 €	11.001,33 €	4.792,16 €	2.642,58 €	960,16 €	3.699,63 €	32.394,07 €	32.399,53 €	4.683,06 €	37.082,58 €	34.359,73 €
mai	4.491,91 €	4.988,11 €	11.216,44 €	4.885,87 €	2.694,26 €	978,93 €	3.771,97 €	33.027,49 €	33.033,06 €	6.005,67 €	39.038,73 €	36.172,24 €
juin	4.886,71 €	5.426,52 €	12.202,26 €	5.315,29 €	2.931,06 €	1.064,97 €	4.103,49 €	35.930,28 €	35.936,34 €	6.365,01 €	42.301,35 €	39.195,30 €
juillet	5.182,22 €	5.754,67 €	12.940,15 €	5.636,71 €	3.108,30 €	1.129,37 €	4.351,63 €	38.103,05 €	38.109,48 €	21.946,61 €	60.056,08 €	55.646,36 €
août	4.822,49 €	5.355,21 €	12.041,90 €	5.245,44 €	2.892,54 €	1.050,98 €	4.049,56 €	35.458,11 €	35.464,09 €	22.564,44 €	58.028,53 €	53.767,69 €
septembr e	4.772,03 €	5.299,18 €	11.915,91 €	5.190,55 €	2.862,27 €	1.039,98 €	4.007,19 €	35.087,12 €	35.093,03 €	5.407,54 €	40.500,57 €	37.526,75 €
octobre	4.814,36 €	5.346,18 €	12.021,61 €	5.236,60 €	2.887,66 €	1.049,21 €	4.042,74 €	35.398,35 €	35.404,31 €	4.480,20 €	39.884,51 €	36.955,93 €
novembre	4.563,85 €	5.068,00 €	11.396,07 €	4.964,11 €	2.737,41 €	994,61 €	3.832,38 €	33.556,43 €	33.562,08 €	3.492,59 €	37.054,67 €	34.333,87 €
décembre	5.222,08 €	5.798,94 €	13.039,70 €	5.680,08 €	3.132,21 €	1.138,06 €	4.385,11 €	38.396,19 €	38.402,66 €	3.048,62 €	41.451,29 €	38.407,66 €
TOTAL	56.017,46 €	62.205,42 €	139.877,29 €	60.930,36 €	33.599,37 €	12.208,02 €	47.039,25 €	411.946,58 €	411.946,58 €	82.389,32 €	494.335,89 €	458.038,45 €



Le double test de solvabilité en cours de vie de la coopérative

Le code des sociétés prévoit l'obligation d'un double test (test de l'actif net et test de liquidité) afin de pouvoir procéder à des distributions (dividendes...) aux actionnaires d'une société coopérative, mais aussi en cas de demande de remboursement de parts. En vertu de ce test, aucun remboursement de parts ou de dividendes ne peut être fait si la solvabilité de l'entreprise se voyait compromise suite à ce remboursement ou cette distribution, ou si la société coopérative n'était plus en mesure de faire face à ses échéances pendant une période de douze mois.

Test de l'actif net :

Comment calculer l'actif net d'une société coopérative ? L'actif net = le total de l'actif – Provisions – Dettes – Partie non amortie des frais d'établissement – Partie non amortie des frais de recherches et développement

Les chiffres se basent sur les derniers comptes annuels approuvés ou des chiffres plus récents

La responsabilité du test de l'actif net incombe au Conseil d'Administration.

Aucune distribution ou remboursement de parts ne peut être envisagée si:

- l'actif net est négatif
- l'actif net deviendrait négatif après la distribution
- l'actif net serait inférieur au montant des capitaux propres indisponibles, légalement ou statutairement.

Test de liquidité :

Le code des sociétés ne précise pas comment il doit être calculé. L'examen des ratios de liquidité semblent un minimum. Le test de liquidité doit être appliqué sur une période de 12 mois.

Aucun [remboursement de parts](#) ou de dividendes ne peut être fait, si suite à cette distribution ou remboursement, la société coopérative n'était plus en mesure de faire face à ses échéances.

La responsabilité du test de liquidité incombe à l'organe d'administration. L'organe d'administration devra justifier sa décision dans un rapport. Dans le cas, où un commissaire est nommé, il sera chargé de vérifier l'exactitude des données utilisées pour effectuer les tests et il les ajoutera à son rapport d'audit.